

COMMUNE DE DIEUPENTALE

Bulletin communal

Année 2001



DIEUPENTALE Son rond-point

>Édition juin 2002

SOMMAIRE

Page 3	▶ Le mot du Maire
Page 4	▶ Notre commune : en quelques chiffres
Page 5	▶ Combien ça coûte ?
Page 7	▶ Les actions «Sécurité»
Page 8	▶ Les projets
Page 9	▶ La vie de la Communauté de Communes
Page 10	▶ Le groupe scolaire
Page 11	▶ Les activités du Bassin d'écoles
Page 13	▶ La garderie municipale
Page 15	▶ La bibliothèque municipale
Page 16	▶ Les activités du Comité des fêtes
Page 17	▶ Association dieupentalaise Culture et Loisirs
Page 18	▶ Gymnastique volontaire
Page 19	▶ Avenir Sportif Dieupentalais
Page 20	▶ Association S.K.A.T.E.
Page 21	▶ ACCA
Page 22	▶ Le Scion dieupentalais
Page 23	▶ Le Club des Aînés
Page 24	▶ État civil
Page 25	▶ Répertoire pratique
Page 27	▶ Informations Syndicat départemental d'élect.
Page 29	▶ Informations assainissement communal
Page 30	▶ Informations E.R.E.F.- Grisolles
Page 31	▶ CCTGV : Programme local de l'habitat...
Page 32	▶ Les animaux de compagnie

Le mot du Maire

Dieupentalaises, Dieupentalais,

Un an déjà que vous nous avez confié la gestion de notre commune et dès le lendemain, l'équipe s'est mise au travail avec le passage aux 35 h depuis le 1er janvier 2002. Des réformes et une réorganisation du travail quotidien de nos employés municipaux ont été mis en route. Un an, après un bilan s'impose et certaines modifications restent à faire.

De grands chantiers se dessinent pour notre village : le réaménagement de la traversée de Dieupentale sera, sans aucun doute, le plus important, la phase d'étude est lancée pour la RN113. Les travaux d'étude de la D6 et des places du village débuteront courant 2002. Nous ne manquerons pas, dès que nous aurons connaissance des plans, de tenir la population informée.

Certains travaux ont été réalisés à l'école avec notamment la création d'un passage afin de permettre aux enfants d'aller à la bibliothèque ou à la mairie sans emprunter les rues du village.

Courant 2002, l'appartement du haut de la poste sera réaménagé et loué et le chemin du stade sera refait après avoir été classé chemin communal. Une partie du matériel de voirie a dû être renouvelé car il ne répondait plus aux normes de sécurité.

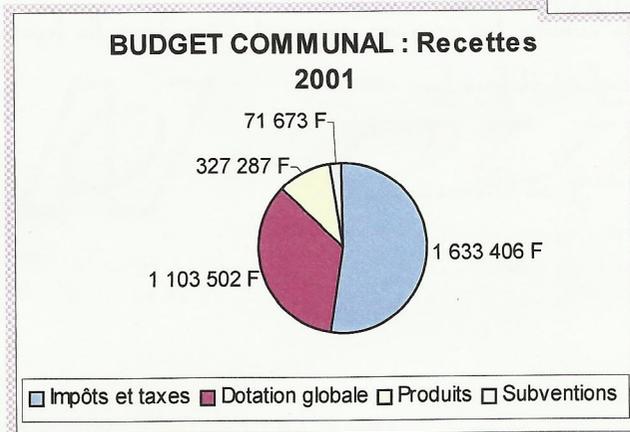
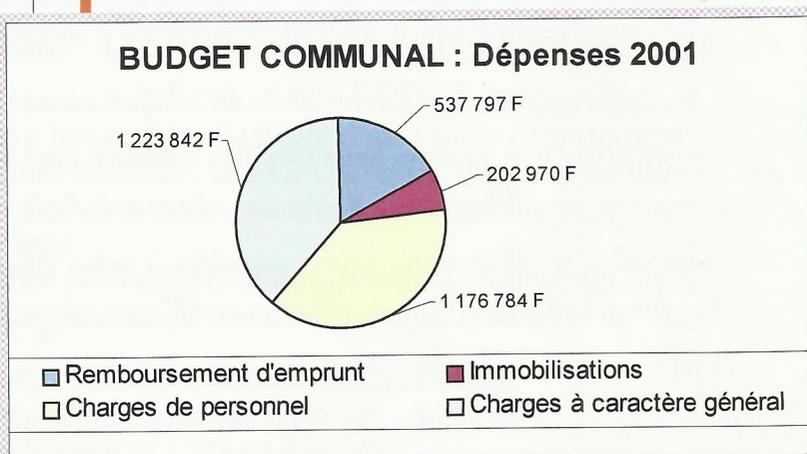
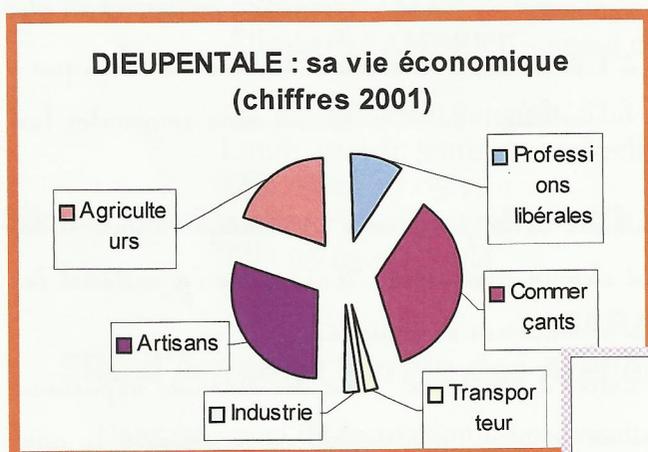
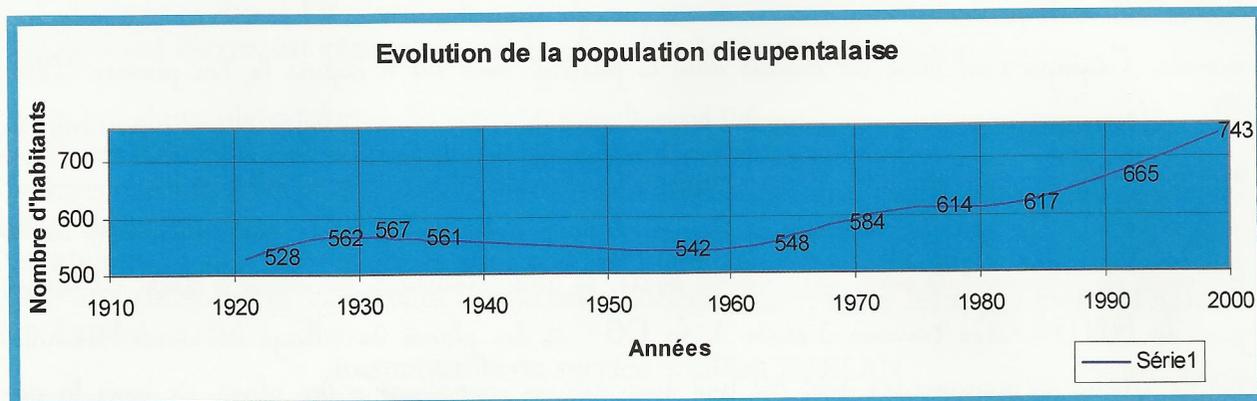
Le projet de révision du P.L.U. arrive à son terme, mais des censures importantes de la part de la DDE et de la Préfecture ne nous ont pas permis de répondre à ce que nous attendions de cette opération très coûteuse pour le budget communal.

Beaucoup d'actions restent à réaliser ou sont en cours de réalisation en fonction des aides spécifiques qui seront accordées à notre village tout en respectant l'endettement et l'équilibre budgétaire de notre commune. Nous essayerons de mener à bien l'ensemble de nos projets.

Dans les dix dernières années, Dieupentale a connu une forte hausse de sa population, je souhaite que les nouveaux habitants comme les anciens puissent vivre dans la tradition, la culture et le calme d'un petit village rural où il fait bon vivre.

Jean-Bernard Lacaze

En quelques chiffres



**COMMUNE DE
DIEUPENTALE**

Combien ça coûte ?

Combien

ça coûte ?

1- Nos écoles :

ESTIMATION DU COUT GLOBAL

EFFECTIF TOTAL AU 1/1/2002 : 105 enfants

- Dieupentais : 78
- autres communes : 27
 - o dont enfants du personnel : 4

1- Les bâtiments

▶ AUX ECOLES :

m EMPRUNTS (chiffres 2001)

- 1991 : Construction école primaire & extension cantine
 - a. capital emprunté : 1 247 982 F sur 15 ans
 - b. annuité 2001 : 164 577.24 F
 - c. subvention du conseil général en 2001 : 93 132 F
- 1998 : Agrandissement école primaire (pré-fabriquée)
 - a. capital emprunté : 500 000 F sur 10 ans
 - b. annuité 2001 : 55 778.17 F

m ASSURANCES ECOLE – CANTINE – GARDERIE (chiffre 2001)

- Coût annuel bâtiments scolaires et cantine : 2 528.12 F

m FONCTIONNEMENT (chiffres 2000)

- Electricité / chauffage : 63 264.69 F (Attention : coût école et église)

m DERNIERS TRAVAUX D'ENTRETIEN COUR (chiffres 2001)

- assainissement de la cour 1^{ère} tranche (août) : 11 555.48 F
- assainissement de la cour 2^{ème} tranche (octobre) : 11 831.82 F
- travaux par le personnel communal : 5 000.00 F

▶ A LA CANTINE :

m FONCTIONNEMENT (chiffres 2000)

- o Electricité & chauffage : voir chiffre global école/église
- o Fournitures : remplacement du matériel : 1000 F environ

▶ A LA GARDERIE :

m FONCTIONNEMENT (chiffres 2000)

- o Electricité et chauffage : voir chiffre global école/église
- o Fournitures diverses : 10 242.68 F
- o Cotisations des familles : 49 088,00 F



1- Le personnel communal (chiffres 2000)

▶ AUX ECOLES :	
§ Personnel ATSEM ,ménage et entretien des bâtiments:	324 200 F
▶ A LA Garderie :	
§ Personnel :	72 018 F
▶ A LA CANTINE :	
§ Personnel :	119 707 F
▶ AU TRANSPORT SCOLAIRE :	
§ Personnel, frais de fonctionnement du bus :	77 295 F
§ Subvention du Conseil Général 2000 :	53 318 F

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES PAR ANNEE CIVILE

- ◆ 200 F par élèves basés sur le nombre des inscrits au 1^{er} janvier de l'année concernée (somme bloquée sur le compte « école » du budget communal),
- ◆ 5000 F pour l'activité « piscine » (somme versée sur le compte « coopérative » de l'école)
- ◆ 5000 F pour le « grand voyage » versés tous les deux ans.

Phase 1 : Élaboration du projet communal	27 924 F
Phase 2 : Mise en forme des principes d'intervention et du projet de POS	7 142 F

2-La révision du Plan d'Occupation des Sols

(POS devenu P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme depuis le 1/01/02) :

Phase 3 : Élaboration du projet de POS arrêté	11 049 F
Phase 4 : Enquête publique	11 049 F
Phase 5 : Approbation	5 195 F
Débours et frais	7 634 F

S.a.r.l. Guy AUDIBERT
Maçonnerie Générale
Charpente—Plâtrerie—Terrassements
215 Chemin de Lapeyrière 82170
DIEUPENTALE

Tél : 05.63.64.47.27
Tél voiture : 06.09.34.37.69
Fax : 05.63.64.12.99
SITE INTERNET : guy-audibert.com
E-mail : sarl.guy.audibert@wanadoo.fr

TRANSPORTS

**TRANSPORTS
LEVEQUE
S.A.**
82170 DIEUPENTALE
LICENCE 03 985

Téléphone : 05 63 64 45 22 - Fax 05 63 02 59 88

TOUTES DISTANCES - STOCKAGE - GESTION DE STOCKS - DISTRIBUTION

Sécurité ... Sécurité ...

La sécurité dans le travail est la priorité des responsables d'entreprise, cette règle est la même pour une commune.

Le matériel doit répondre à des normes de sécurité bien définies ; la législation a récemment exigé la remise en conformité des outillages et machines mobiles.

Le parc de matériels de la commune avait bien rempli sa mission au fil des années et nécessitait d'importants travaux de remise en état. Le Conseil municipal a donc décidé de renouveler le matériel en sélectionnant les outils nécessaires et évitant le suréquipement.

MATERIEL ANCIEN :	REMPLECE PAR :
2 broyeurs vendus	1 broyeur neuf
2 remorques benne vendues	1 remorque neuve conforme et adaptée au ramassage des déchets verts
2 tracteurs dont 1 vendu	1 tracteur conservé, remis en état et conforme au code de la route
1 épareuse ⁽¹⁾ hors service vendue	Non-renouvelée, travail confié à une entreprise spécialisée

(1) épareuse : machine servant à broyer la végétation des fossés et talus bordant les routes.

Ceci étant fait, il faut veiller à l'entretien régulier du matériel, mission confiée à chaque employé municipal.

Malgré tout, le risque «zéro» n'existe pas et chacun doit veiller à sa sécurité :

- l'utilisateur, en étant toujours vigilant dans son travail,
- le citoyen, en restant éloigné des zones d'évolution du matériel.

Les risques :

Broyeur et épareuse : projection de cailloux et débris ceci malgré les tôles et chaînes de protection,

Remorques et tracteurs : risque d'écrasement par les roues,

Risque du choc en cours de manœuvres (la visibilité vers l'arrière est réduite).

Risque de retournement en cours de bennage.

PRUDENCE ET VIGILANCE SONT

LES MEILLEURES DES SECURITES.



LES PROJETS

Soucieux de votre sécurité et de votre bien être, nous envisageons le réaménagement du village sur la route nationale 113 et la route départementale 6.



Pour étudier ce projet, nous ferons appel à vous tous. Si vous souhaitez nous soumettre des propositions et des idées par écrit, sachez qu'elles seront prises en considération et jointes au dossier de réflexion.

Vous serez invités à une réunion publique, afin que chacun puisse s'exprimer.

Pour réaliser cette étude, plusieurs bureaux d'étude seront consultés après avoir fait notre choix, nous serons en mesure de travailler plus concrètement sur les aménagements possibles.

Nous nous emploierons au mieux à la réalisation de cet ouvrage qui, au final, fera de notre village un lieu agréable pour tous, toutes activités et générations confondues.

Espérant ainsi répondre à l'attente de chacun, nous restons à votre écoute pour vos besoins de tous les jours.





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER

La structure intercommunale a donné naissance en 1999 à la Communauté de Communes de Grisolles et Villebrumier (C.C.T.G.V.) et regroupe aujourd'hui dix communes : BESSENS—CAMPSAS—DIEUPENTALE—GRISOLLES—LABASTIDE ST PIERRE—NOHIC—ORGUEIL—REYNIES—VARENNES—VILLEBRUMIER.

Cette structure a pris connaissance, compétence et intervient sur plusieurs domaines qui sont :

- VOIRIE : aménagement, entretien de voies communales,
- HABITAT, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE : P.L.H., charte paysagère, entretien ruisseaux, restauration patrimoine rural, etc....
- AFFAIRES SOCIALES : politique liée à la petite enfance (crèches), à l'enfance (centre de loisirs) et réflexion sur la mise en place d'une coordination gérontologique (personnes âgées),
- AFFAIRES ECONOMIQUES : le point Relais Emploi Formation (PREF et EREF) crée à Grisolles avec antenne à Labastide St Pierre. Ce service accueille, conseille les usagers (demandeurs d'emplois, salariés, entrepreneurs, ...) et les met en relation avec les différentes institutions, administrations.
- COMMUNICATION.

Des commissions spécifiques à ces domaines ont été créées et sont composées de délégués de chaque commune.

Le Siège administratif de CCTGV est :

81, boulevard Victor Hugo
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE



**Le Relais des
MOUSQUETAIRES**

Heures d'ouverture :

Du mardi au samedi : 7h à 12h30 / 15h30 à 19h30

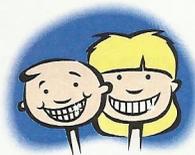
Dimanche : 8h à 12h30

Lundi : 7h à 12h30



COMMUNE DE DIEUPENTALE

Le groupe scolaire



Notre école accueille dans ses murs cette année 106 enfants de 3 à 11 ans.

Six enseignants les encadrent :

- Mmes ASSEMAT Marie-Pascale et BASTIDE Hélène (petite et moyenne section maternelle) ;
- M. COUDERC Marc (moyenne et grande section maternelle) ;
- Mme ROUMASEILLE Brigitte, institutrice des CE2 et CM1, mais également Directrice de l'École avec, et ceci est nouveau, une journée de décharge de direction tous les quinze jours afin de s'occuper de toute la partie administrative.
- Mme BINET Marie-Claire et BASTIDE Hélène pour les CM2 .
- Mme NOUSSE Isabelle, nouvelle intervenante en anglais, agréée et rétribuée par l'Éducation Nationale qui intervient le mardi matin et le jeudi après-midi auprès des élèves de CM1 et CM2 par séquence de 45 minutes.
- Mme CUSTODY Annie et CAMPERGUE Luce, aide-maternelle.
- Mme BRAS Annick, la cantinière qui accueille les petits affamés au cours des deux services successifs.

L'école fait aussi partie d'un regroupement d'écoles rurales (Finhan, Monbéqui, Bessens, Dieupentale) dénommé «Bassin d'écoles ». A la tête de ce bassin, un maître-animateur, M. BONAFOS Philippe, encadre les élèves à tour de rôle tout au long de l'année sur le site de Finhan.

Les enfants suivent des cours d'informatique dans une salle équipée de sept ordinateurs. Les déplacements hebdomadaires sont assurés gracieusement par le bus municipal conduit par M. Gaby SENAC.

En effet, c'est un «plus» par rapport aux quatre ordinateurs placés dans les classes ; les élèves peuvent ainsi mettre en œuvre leur savoir-faire pour l'impression du journal scolaire dans le cadre du projet d'école approuvé à l'unanimité au conseil d'école du mois de juin.

De fréquentes visites à la bibliothèque municipale offrent aux enfants petits et grands l'occasion d'emprunter des livres de leur choix. Aussi, nous tenons à remercier la bibliothécaire, Mme FELIPE, pour sa disponibilité et son accueil.

Bientôt les élèves depuis la moyenne section jusqu'au CE1 goûteront aux joies de la baignade puisqu'ils iront à la piscine à Lavit. Cette activité est financée par la commune (5000 F). Six parents volontaires aideront les enseignants. Nous les remercions chaleureusement car, sans leur participation, cette activité ne serait par envisageable : sécurité oblige .

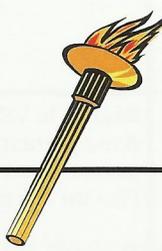
Enfin des parents-délégués, car élus par l'ensemble des parents, oeuvrent afin d'améliorer le cadre de vie de leurs enfants. Ce fut le cas pour la fête de Noël qui fut un franc succès !!! BRAVO !

La Directrice de l'École : Brigitte ROUMASEILLE



BASSIN D'Écoles

ACTIONS PREVUES EN 2000 - 2001	EVALUATION ET ANALYSE
<p>Déplacements des écoles à Finhan afin de bénéficier du Centre Informatique Multimédia Intercommunal GARONNE 113 et de la Bibliothèque Municipale.</p> <p>Toutes les classes de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1 et CM2 sont prises en charge par le maître-animateur en informatique : traitements de textes Wordpad et Word, recherches sur CD-ROMS, tableur, outils de dessin, technologie informatique, Internet...</p>	<p>30 déplacements pour Dieupentale 16 déplacements pour Bessens 16 déplacements pour Monbéqui 30 séances pour Finhan</p>
<p>BAL OCCITAN du bassin d'écoles</p> 	<p>Réalisé le VENDREDI 18 MAI Avec participation de 3 classes du bassin d'écoles pour présentation de danses le jour du bal. Plus de 150 personnes présentes.</p>
<p>Échanges pédagogiques. Rencontres entre les enseignants du bassin.</p>	<p>2 réunions de bassin pour la mise en place du projet annuel</p>
<p>Valises pédagogiques de bassin. Achat en commun de matériel éducatif sur des thèmes donnés et rotation dans les écoles.</p>	<p>Constitution des valises supplémentaires suivantes: Occitan et La documentation par l'image soit maintenant 17 valises pédagogiques de bassin.</p> <p>Système de rotation dans les écoles géré par l'aide éducatrice du bassin d'écoles.</p>
<p>Centre Informatique Multimédia Intercommunal Garonne 113.</p> <p>Et Ordinateurs mis à disposition des écoles</p>	<p>Ouverture du Centre Informatique à la garderie municipale de Finhan le matin avant la classe et en fin d'après-midi.</p> <p>8 ordinateurs et imprimantes mis à disposition des écoles par le bassin ;</p>
<p>Présence d'une aide-éducatrice sur le bassin d'écoles.</p> 	<p>Recrutement de Mlle Marie MARC au 15 avril 1998. Mise en place de son emploi du temps pour des activités d'animation d'ateliers, de gestion informatisée des BCD, d'informatique et d'animation d'ateliers. Mise à disposition de l'emploi-jeune auprès des cantines et garderies municipales ou associatives.</p>

<p>Développement de la bibliothèque de CD- ROMS.</p>	<p>Achat de nouveaux CD-ROMS éducatifs. Il y a, aujourd'hui 60 CD-ROMS qui peuvent être empruntés par les écoles du bassin + 11 spécifiques au club informatique</p>
<p>U.S.E.P Maternelles</p> 	<p>Prise d'adhésion USEP commune aux écoles par le biais de l'association du bassin.</p>
<p>Jeux olympiques des PETITS</p> <p>JO pour les élèves de 5 classes du bassin (maternelles et CP) le MARDI 12 JUIN à Dieupentale.</p> 	<p>Encadrés par 25 adultes enseignants, aide-éducatrice, parents, employés municipaux.</p> <p>Activités spécifiques maternelles : Parcours spécifiques PS, Jeux collectifs, rondes, parcours engins roulants, parcours gymnique, jeux d'adresse, jeux collectifs, jeux dansés.</p> <p>Pique-nique et ateliers l'après-midi : contes et marionnettes, feutre, jeux de construction, table à eau et à semoule, jeux éducatifs</p>
<p>Jeux olympiques des GRANDS</p> <p>JO pour les élèves de 7 classes du bassin (CP à CM2) le MARDI 26 JUIN à Monbéqui.</p>	<p>Préparation à 5 épreuves : Lancer d'adresse, lancer en distance, course de vitesse, saut en longueur et parcours gym.</p> <p>Feuilles de route pour tous les enfants et diplôme final de participation.</p> <p>Mascottes conçues par les enfants, avec classes mélangées en équipes.</p>



TOURRET
peinture
 Bernard TOURRET

Ravalement de façades, revêtements muraux et sols
 Vitrage isolant de rénovation
 Peinture décorative

82170 DIEUPENTALE—Tél : 05.63.64.41.06
 Port. : 06.08.63.01.18

D.F.R. Fruits et légumes

Gros—Demi-gros
 1400, rue des Boulbènes
 82170 DIEUPENTALE

LE MARCHÉ VERT

Détail
 2, avenue du Président Kennedy
 31330 GRENADE

37, rue Balat-Biel
 82170 GRISOLLES



Garderie municipale

COMMUNE DE
DIEUPENTALE

En période scolaire, la garderie continue d'être assidûment fréquentée par 84 enfants : 40 « fidèles » et autant d'enfants inscrits pour la tranquillité de leurs parents lors d'un retard ou d'une obligation de dernière minute. Ils sont accueillis par Luce à 7h30 le matin, le soir après la classe de 16h30 à 18h30 et le mercredi.

Pour les petites vacances, seules les vacances de Pâques ont été assurées (effectif insuffisant pour les autres périodes).

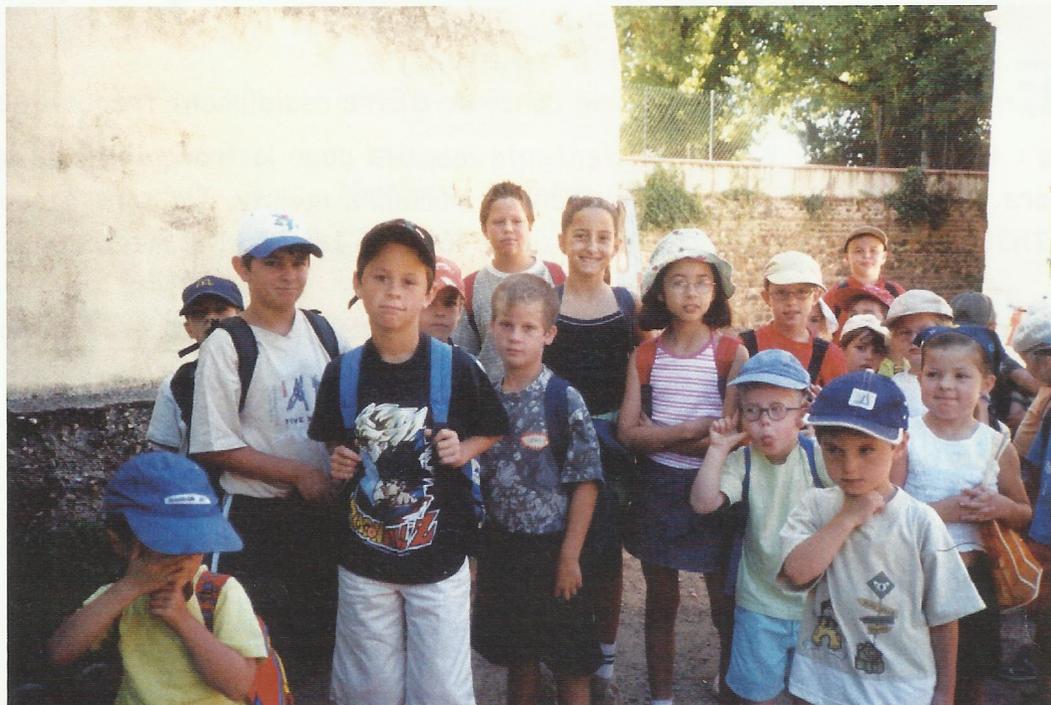
Le mois de juillet n'a pas paru trop long aux enfants grâce aux repas au grand air sous la glycine chaque midi et aux sorties du mercredi.



Au programme cette année :

- une mini-croisière sur le canal à Montech et ballade en forêt,
- une journée au parc de loisirs «La Récréation»,
- une visite à la Ferme des Oiseaux à Moissac avec la collaboration de Mme Brigitte COUREAU,
- des promenades en carrioles et à dos d'ânes à «l'Azinet».

Le 12 décembre 2001, 63 enfants sont venus accueillir le Père Noël à la salle des fêtes. Après la projection d'un film, les jeux, la découverte des cadeaux et un bon goûter, chacun est reparti content. Merci encore aux mamans pour leurs délicieuses pâtisseries.



Cette fin d'année a vu le départ d'Aline qui prend une retraite bien méritée. Elle est remplacée par Ludivine qui assure la fermeture le soir à 18h30.

Nous vous rappelons que notre garderie n'accueille pas les «tout-petits», mais uniquement les enfants scolarisés.

Pour tout renseignement, notre numéro de téléphone : 05.63.02.83.18.



Boulangerie-Pâtisserie
Coulon
7 route de Bordeaux

ouvert du mardi au dimanche de 5 h 15 à 13 h 30
et de 15 h à 20 h.

82170 Dieupentale
05.63.02.52.18



Bibliothèque municipale

2002 : Année VICTOR HUGO—2002 : Année VICTOR HUGO—2002 : Année

La bibliothèque municipale présente ses meilleurs vœux pour l'année 2002 à la population dieupentalaise.



Bilan de l'année écoulée :

Comme à l'accoutumée, la bibliothèque a tenu ses portes ouvertes à tout public et en profite pour remercier ses lecteurs assidus ainsi que les classes de maternelle et primaire de leurs visites régulières.

Le budget 2001 a été consacré essentiellement à l'achat d'ouvrages divers : romans, documentaires, livres jeunesse, abonnements à de nouvelles revues (Pyrénées - J'apprends à lire pour enfants de 5 ans,...).

L'année prochaine, la bibliothèque tiendra toujours à la disposition des lecteurs ces quelques 2000 ouvrages.

En ce qui concerne l'animation, ce début d'année est consacré à une exposition sur VICTOR HUGO pour célébrer le bicentenaire de sa naissance ; c'est l'occasion de connaître ou redécouvrir cet écrivain.

Il est rappelé que la bibliothèque est ouverte à tout public, l'inscription et les prêts sont entièrement gratuits.

Horaires d'ouverture :

Mercredi matin : réservé à l'école

Mercredi de 14 h à 17 h : tout public

Jeudi de 16 à 18 h : tout public

Samedi de 10 h à 12 h : tout public

Ghislaine FELIPE

COMITE DES FETES

En 2001, la fête de Dieupentale s'est déroulée les 29, 30 juin et 1er et 2 juillet.

Cette année, la météo a été très favorable et le soleil a permis à tous, grands et petits, de s'amuser.



Vendredi, la disco **MUSICALIS** a fait danser les jeunes jusqu'en fin de soirée.

Le samedi, en début d'après-midi a eu lieu le traditionnel concours de pétanque au boulodrome, ouvert à tous les Dieupentalais et leurs amis puis c'est la célèbre disco **MUSIC MACHINE** qui a animé avec brio la soirée.

La tournée des bouquets s'est déroulée le dimanche matin et a rencontré toujours le même succès auprès des habitants que nous remercions pour leur générosité et leur accueil.

Dimanche, c'était le tour aux anciens de danser avec l'agréable orchestre **EMOTION** avec des interprétations remarquables de la part des chanteurs.

Lundi, la fête se clôturait avec l'orchestre de **GERARD BERGE** qui n'avait pu jouer l'an dernier à cause de la pluie.

Pour l'an 2002, la fête se déroulera les 28, 29 et 30 juin, le jour de la Saint-Pierre, Saint-Paul, le Saint de notre village.

Le bureau vous souhaite une bonne année à tous.



ASSOCIATION DIEUPENTALAISE CULTURE ET LOISIRS



L'atelier de peinture, sous la baguette de Pierre Antoine RAYMOND, continue ses activités.

Cette année, nous proposons trois cours :

- un cours pour les enfants : le lundi à 18 h 00
- deux cours pour adultes : le mardi à 15 h 00 et à 18 h 00.

Nous organiserons une exposition du 12 au 16 juin avec vernissage le samedi 15 juin.

Le vide-grenier du 24 mai 2001 ayant été une réussite, nous recommencerons le jeudi 9 mai 2002 rue Cap del Barry auquel nous ajouterons une exposition artisanale rue Basse le même jour.

Nous essayerons en 2002 d'organiser un Marché de Noël.

Si vous avez des idées de projets, faites nous le savoir.

Le Bureau : Michel MONTELS
Daniel VASSEUR
Lucien REY



TURLAN André

35 bis, avenue du Général Larroque
82170 DIEUPENTALE

Tél : 05.63.02.57.95 ou 05.63.30.54.15 (domicile)

RENOV OUSTAL

MENUISERIE : rénovation, fabrication, volets, portails, placards,
PEINTURES, TAPISSERIES.
SERRURERIE : réparations, remplacement.
CARRELAGE : pose à la colle, raccords, ...
MINI-TRAVAUX : maçonnerie
POSE DE CLOTURES.



GYM FIZZ

COMMUNE DE DIEUPENTALE

Depuis de nombreuses années, les sportives reprennent leurs activités dès la rentrée scolaire.

Les cours de gym se déroulent les

- mardi de 19 h à 20 h à BOUILLAC
- mardi de 20 h à 21 h à COMBEROUGER
- mercredi de 19 h à 20 h à AUCAMVILLE
- mercredi de 20 h à 21 h à DIEUPENTALE
- jeudi de 20 h à 21 h à BESSENS



Tous les mercredis dans la salle des fêtes, plus de vingt cinq sportives de tous âges se dépensent sans compter sous les ordres d'Évelyne, notre professeur.

Avec tous nos tapis, la salle est comble, mais nous pouvons vous faire une place si vous désirez nous rejoindre pour vous dépenser sans compter.

Évelyne nous fait travailler tous les muscles des bras, des jambes et surtout les fessiers et les abdominaux. Les cours sont très diversifiés, allant de la corde à sauter, aux étirements en passant par les poids et le step.

Certaines grandes sportives participent aux cours de Dieupentale et de Bessens avec assiduité.

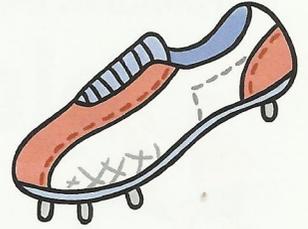
Dès les beaux jours et jusqu'à la mi-juillet, nous parcourons les rues du village en marchant ou en courant pour les plus courageuses, ce sont des moments de détente et de convivialité très appréciés.

Bonne année à toutes et à tous, sportez-vous bien.



Le Bureau

Avenir Sportif Dieupentalais



Lors de la saison 2000/2001, les séniors, malgré le manque d'effectif, ont fini honorablement la saison dans les premiers de leur poule.

L'école de football, en entente avec le Club de Bessens, est composée de trois équipes : débutants, poussins et benjamins. 30 à 35 enfants s'entraînent tous les mercredis sous la tutelle d'Alain THOMAS, responsable des jeunes du Club.



Le tournoi des jeunes du 24 mai 2001 s'est déroulé dans une ambiance agréable et sportive ; le soleil étant de la partie, les résultats financiers ont été à la mesure de nos espoirs.

Pour clôturer la saison, un pique-nique au boulodrome a réuni les parents et les enfants du Club, tout ceci dans la joie et la bonne humeur.



Le Bureau



Surnommés les Keums : Activités pour Terribles Enfants



Composition du bureau

Présidente : Sandra MERCIRIS
Vice-Présidente : Lucette TOURRET
Secrétaire : Martine PUJOL
Secrétaire-adjoint : Jacqueline VERDIER
Trésorière : Monique GRANIE
Trésorière-adjoint : Agnès FUSTER
Membres : Sylvie BRAS-BEAUDONNET
Corinne ESPAGNOLLE
Mme LINARD
Sylvette SOUM
Accompagnatrices/animatrices : Ludivine NOUAILLES
Amélie SOUM

L'association S.K.A.T.E., nouvellement créée à Dieupentale, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2002.

Nous avons ouvert nos portes le 11 février 2002, dès le début des vacances pour permettre à nos jeunes de se retrouver et de participer à diverses activités telles que loto, ateliers cuisine, musique/danse et des sorties organisées au cinéma, à la patinoire, au Skate-Park.

Après un début d'activité enthousiaste et une participation massive de nos jeunes, nous préparons d'ores et déjà les prochaines vacances ainsi que les mercredi et samedi en période scolaire pour lesquels nous proposerons de nouvelles sorties, l'organisation de spectacles et divers ateliers.



Nous accueillons tous les enfants dès l'âge de 7 ans aux horaires suivants :

Période scolaire :

Mercredi de 13h30 à 15h30

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Période de vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

En espérant que nos jeunes vont trouver une place pour eux dans notre village, nous vous remercions de l'accueil et du soutien que S.K.A.T.E. a reçu de la part des Dieupentalais et Dieupentalaises. Merci à tous les « Skateurs » et « Skateuses » de venir si nombreux et de s'être montrés très actifs et enthousiastes.

La Présidente
Le Bureau

A.C.C.A de Dieupentale



Au cours de la saison de chasse 2001/2002, la Société a enregistré 36 permis et 2 cartes d'adhérents, en diminution sur l'an passé.

Cette diminution, même légère, est continue depuis plusieurs années.

Depuis 2001, les permis de chasse sont délivrés par la Fédération Départementale, sous la responsabilité des Sociétés et non plus par les Mairies.

Le bureau s'est réuni une fois, et deux Assemblées Générales ont été convoquées.

La situation financière de la Société a été bonne et a permis le lâcher de 15 canards, 410 faisans et 245 perdreaux et d'une douzaine de lièvres.

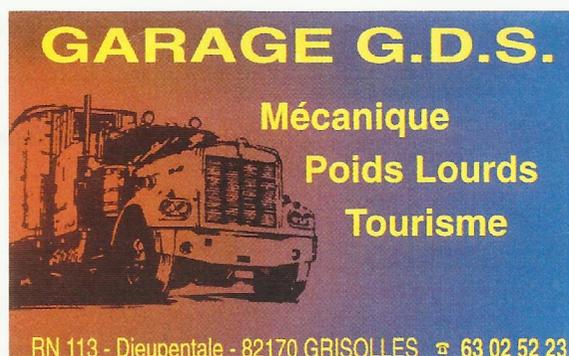
40 Faisans de reproduction ont été lâchés dans la réserve. Les chasseurs dieupentais ont donc pu remplir leur gibecière.

Enfin, 8 battues ont été organisées au cours desquelles 6 chevreuils ont été prélevés et un renard tué.

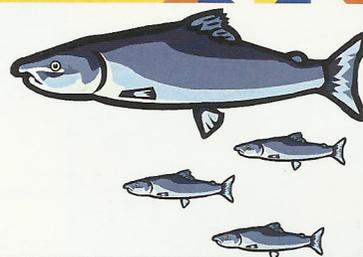
Le jour de la fermeture du perdreau, le 18 novembre, un repas amical, préparé par Mmes CAMPERGUE, BOTTEGA et notre Président, a réuni plus de 70 convives.

Ajoutons l'organisation de 3 jours de ball-trap et de 2 lotos.

Le Bureau adresse à tous ses membres et tous les habitants ses meilleurs vœux pour 2002.



SCION DIEUPENTALAIS



COMPOSITION DU BUREAU

Président : Alain LASALLE
Vice-Président : Thierry TAVELLA
Trésorier : Jean-Claude BENABEN
Secrétaire : André DUCASSE
Membres : Léon TREFEL
René SOULIE
Bruno MONTANARO
Serge BOULET
Ahmed BENALLOUCHE
Maurice GARDES
Franck BEAUDON

Nous avons organisé deux concours de pêche en 2001, le premier réservé aux Sociétaires avec un lâcher important de truites fut une réussite puisque 250 poissons se sont retrouvés dans les bourriches en deux heures.

A midi, plus de 70 personnes ont participé à notre repas annuel.

Au deuxième concours : le vainqueur remporte l'épreuve avec plus de 100 poissons, les importants alevinage de ces dernières années portent leurs fruits.

Nous avons déversé à l'automne 10 000 gardons au lac, 5 000 au port de Dieupentale, une dizaine de brochets et autant de sandres répartis le long du canal.

Pour cette année, nous avons prévu un lâcher de truites pour l'ouverture le 9 mars 2002.

La journée des Pêcheurs aura lieu le 5 mai :

Le matin : concours de pêche à la truite réservé aux Sociétaires,
A midi : rendez-vous pour notre repas annuel.

Le concours régional est prévu le samedi 15 juin à 15 heures.

Les cartes de pêche sont en vente depuis le 1er janvier au café « Le Cyriaque » et au Relais des Mousquetaires.

Une permanence sera tenue comme d'habitude le samedi 2 et dimanche 3 mars le matin au lac.



Le Président—Le Bureau

CLUB DES AINES

BONNE ANNEE 2002

Le Club des Aînés de Dieupentale souhaite une bonne année et surtout une bonne santé à tous ses adhérents ainsi qu'à ceux qui nous liront.

Bon rétablissement aux adhérents souffrants, le Club espère les retrouver très vite pour partager des journées agréables.

Les Aînés ont continué leur route au cours de l'année écoulée avec leurs réunions conviviales et quelques sorties.

L'année 2001 a connu l'ouverture du foyer qui permet de se retrouver dans un petit espace chaleureux.

Mais une année passe vite mais peut être longue également. Le Club a connu ses peines avec la perte de quelques adhérents.

L'année 2002 se vaudra fructueuse avec ses diverses animations (loto, petits repas, sorties, etc....)

L'association invite toutes les personnes de la commune, âgées de 50 ans et plus, à se joindre à nous afin de partager notre amitié qui fait vivre notre village.





Ils sont arrivés...

DELFAUT Mathieu, Francis, René	Le 28 janvier 2001 à Montauban
BERTOIGNA Chloé, Claude, Viviane	Le 20 février 2001 à Montauban
BENDENGES Maxime, Michel, Pierre	Le 2 mars 2001 à Montauban
BOREL Bryan, Cyril	Le 14 mars 2001 à Saint-Jean
OULIE Maxime	Le 10 avril 2001 à Montauban
RICATEAU Sarah, Lucie, Cyrielle, Marie	Le 17 mai 2001 à Montauban
JOLLY Maxime	Le 18 juin 2001 à Montauban
LEVEQUE Pauline, Marie	Le 10 juillet 2001 à Toulouse
BACCO Gaël, Bruno, Santo	Le 3 septembre 2001 à Montauban
BENALLOUCHE Ryan	Le 14 septembre 2001 à Montauban
DELMOULY Perrine, Marie, Frida	Le 5 novembre 2001 à Toulouse
PILORGET Thomas, Henri, Bernard	Le 24 novembre 2001 à Saint-Jean

E
T
A
T

Ils se sont unis...



MARROU Laurent et CAUMON Nadine	Le 17 février 2001
VASSEUR Jean-Marie et LEJEUNE Gisèle	Le 31 juillet 2001
HIS Jean-François, Michel et AUBERTHIER Sylvie	Le 11 août 2001

C
I
V
I
L

Ils nous ont quitté...

JAM Gilberte épouse FOURNIE	Le 1er février 2001
DAUJAM Jeanne, Joséphine	Le 28 février 2001
BLONDINO Valentine, Maria épouse SARTRE	Le 21 avril 2001
MESPOULET Jean, Maurice	Le 5 novembre 2001





REPertoire PRATIQUE

COMMUNE DE
DIEUPENTALE

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30
Samedi : de 9h00 à 12h00

Horaires d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h30 à 12h00
de 14h00 à 16h00

Environnement

- ✓ Débris de jardin : ramassage tous les jeudis de 9h00 à 17h00 en sacs ou en bal-lots uniquement.
- ✓ Ferrailles, huiles usagées, « monstres », etc.... : Quai de transfert
chemin de Lapeyrière
Tél : 05.63.64.49.80
- ✓ Gravats : faire appel à un professionnel pour leur évacuation.

Permanences centre PMI à Grisolles

- u Permanence sociale de la DDASS
Assistante sociale : Mlle MARTORY—Tous les mardis matin de 9h à 12h
- u Permanence de la CPAM
Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h
- u Centre médico-psychopédagogique
Les jeudis (sur rendez-vous au 05.63.64.19.79)
- u Consultation des nourrissons et vaccinations des adultes
Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h.

Tarifs communaux

1- LOCATION DE LA SALLE DES FETES

v Aux Dieupentalais	sans chauffage	77 €/jour	(505 F)
	avec chauffage	106 €/jour	(695 F)
v Aux autres usagers	sans chauffage	137 €/jour	(899 F)
	avec chauffage	183 €/jour	(1200 F)
v Caution pour tous		152 €	(997F)

2- LOCATION DE LA REMORQUE-BENNE pour végétaux : 15 €/jour (98 F)

3- DIVERS :

Photocopie	0.15 €/feuille (0.98 F)
Télécopie	0.30 €/feuille (1.97 F)
Repas de cantine/garderie	2.55 € (16.72 F)
Heure de garderie	0.76 € (4.99 F)

SERVICES ET ADRESSES UTILES

Mairie : Tél : 05.63.02.50.00—Télécopie : 05.63.02.87.65
Trésor Public—Place du Parvis—Grisolles : Tél : 05.63.67.30.12
C.G.E. Rue de Lumel—Grisolles—Tél : 05.63.27.02.50
EDF/GDF—Rue de Lumel Grisolles—Tél : 05.63.27.12.70
Point relais ANPE— 9, rue François Faugères—Grisolles—Tél : 05.63.27.05.70

GROUPE SCOLAIRE

École maternelle publique mixte—rue Cap del Barry—Dieupentale—Tél : 05.63.64.31.73
École primaire publique mixte—rue Cap del Barry—Dieupentale—Tél : 05.63.64.34 70

GARDERIE MUNICIPALE

Rue Cap del Barry—Tél : 05.63.02.83.18

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DIEUPENTALAISE CULTURE ET LOISIRS

Président : Jean-Claude BENABEN—Tél : 05.63.02.50.00

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE

Président : Michel JONGY—Tél : 05.63.02.60.51

CLUB DES AINES

Présidente : Ghislaine FELIPE—Tél : 05.63.02.50.54

COMITE DES FETES

Présidente : Corinne ESPAGNOLLE—Tél : 05.63.02.67.68

GYM FIZZ

Renseignements auprès de : Corinne ESPAGNOLLE : Tél : 05.63.02.67.68

LA BOULE DIEUPENTALAISE

Présidente : Christine HADOUX—Tél : 05.63.02.56.86

LE SCION DIEUPENTALAIS

Président : Alain LASALLE—Tél : 05.63.64.44.47

S.K.A.T.E

Présidente : Sandra MERCIRIS—Tél : 05.63.02.52.38

Le S.D.E. communique...

Syndicat Départemental d'Électricité de Tarn et Garonne—150, Avenue de Beausoleil—82000 Montauban



Titres proposés :

Le Syndicat Départemental d'Électricité : le plus important Établissement public de Coopération Intercommunale de Tarn & Garonne.

Le Syndicat Départemental d'Électricité : le défenseur (le garant) du service public de l'électricité dans le département.

Assez méconnu il y a quelques années, le Syndicat Départemental d'Électricité est maintenant de plus en plus sollicité par les communes, mais également par les usagers du service public de l'électricité.

Fort des quelques 300 à 350 chantiers annuels, le Syndicat Départemental d'Électricité est reconnu pour la maîtrise d'ouvrage qu'il exerce à la fois en terme d'extensions, c'est-à-dire chaque fois qu'une nouvelle construction doit être raccordée au réseau, mais également en terme de renforcement lorsqu'un secteur connaît des difficultés d'alimentation en raison du réseau sous-dimensionné par rapport aux besoins actuels en électricité.

Les travaux du Syndicat Départemental Électricité portent également sur la dissimulation des réseaux aériens que les populations trouvent maintenant de plus en plus inesthétiques.

L'ensemble de ces travaux sur le réseau de distribution publique représentent un volume annuel de l'ordre de 50 millions de francs sur le département et accompagnent le développement du Tarn & Garonne. Ils sont complétés, du reste, par les politiques ouvertes aux communes en matière de lotissements résidentiels communaux ou de zones d'activités, y compris lorsque celles-ci sont traitées dans le cadre d'une communauté de communes.

Le Syndicat Départemental Électricité de Tarn & Garonne consent un effort tout particulier puisqu'il prend en charge la très grosse partie des travaux d'extension, étant entendu que les participations des usagers sont profondément modifiées dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Les renforcements sont également pris en charge intégrale-

ment –aucune participation d'incombant aux communes– par le Syndicat Départemental Électricité qui complète les financements apportés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification.

Le Conseil Général, pour sa part, accompagne les financements du Syndicat Départemental Électricité par le reversement d'une grosse partie de la taxe départementale sur l'électricité, à la fois dans le domaine des extensions de réseau, mais aussi dans celui des renforcements et de la dissimulation des réseaux. Cette dernière, qui s'inspire d'une sensibilité de plus en plus forte au domaine de l'environnement, a permis aux communes d'améliorer le cadre de vie dans les bourgs ; ceci a été possible grâce à la politique mise en place par le Syndicat Départemental d'Électricité—ces réalisations sont subventionnées à hauteur de 90 % et il ne reste à la commune que 10 % du montant des travaux à financer. Toutefois, le rythme de résorption des réseaux jugés inesthétiques ne va pas à la vitesse souhaitée par les conseils municipaux parce que les crédits annuels disponibles ne sont que de l'ordre de 10 millions de francs, pour une demande actuelle de l'ordre de 50 millions de francs.

Cependant, l'environnement paysager de nos villages commence progressivement à être amélioré puisque la dissimulation des réseaux s'accompagne du réaménagement des réseaux d'éclairage public avec des lanternes plus esthétiques et complète, la plupart du temps, des travaux communaux portant sur l'aménagement de places ou de rues.

On n'oubliera pas toutefois que la mission fondamentale du Syndicat Départemental d'Électricité est celle que lui confère la loi, d'autorité organisatrice du service public de l'électricité. Le réseau de distribution publique est actuellement exploité par Électricité de France, dans le cadre du contrat qu'a passé le Syndicat Départemental d'Électricité en 1993. Ce contrat définit un certain nombre de conditions pour une bonne exploitation du service public de l'électricité et le Syndicat s'efforce, chaque année, par des missions de contrôle, de vérifier la bonne application par EDF de ce contrat.

Il appartient néanmoins à chaque usager connaissant des difficultés d'alimentation en électricité de saisir, par l'intermédiaire du Maire, le Syndicat Départemental d'Électricité, autorité concédante, pour lui faire connaître les problèmes rencontrés.

Les coordonnées du Syndicat Départemental d'Électricité sont les suivantes :

150 avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN



OBJECTIF: ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE DIEUPENTALE

Mauvaises odeurs, eaux stagnantes, rejets sauvages et fossés bouchés sont encore trop souvent constatés en zone rurale et péri-urbaine dépourvue de réseau d'assainissement. Installer le réseau collectif sur l'ensemble du territoire COMMUNAL ? Un tel projet n'est pas viable financièrement, les coûts engendrés seront pharaoniques.

Par contre, la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement permettra de mettre en évidence les dysfonctionnements existants en matière d'assainissement et apporte-

L'objectif de l'assainissement est de préserver l'environnement et la santé des populations tout au long de la chaîne de l'eau, de son prélèvement à sa restitution au milieu naturel.

Qu'est-ce que l'assainissement



Pré-traitement par une fosse toutes eaux

Traitement adapté au type de sol en place

1- L'assainissement individuel n'est pas une solution ?

FAUX

Pourquoi : l'assainissement collectif ne peut pas être étendu à toute la commune pour des raisons techniques et financières.

2- L'assainissement individuel produit de mauvaises odeurs ?

FAUX

Pourquoi : la fosse et les différents organes constitutifs doivent rester accessibles afin de permettre leur entretien régulier.

3- Les drains d'épandage ne fonctionnent jamais ?

FAUX

Pourquoi : le système d'épandage doit être adapté à la taille de l'habitation et à la nature du sous-sol.

4- L'assainissement individuel ne permet pas d'utiliser tous les produits d'entretien ?

FAUX

Pourquoi : parce que l'utilisation modérée de javel ou d'autres produits ne détruit pas la flore bactérienne des fosses toutes eaux de grande capacité;

Dans le cadre de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, la commune de Dieupentale réalise son schéma directeur afin de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif. Ceci permettra à terme de :

1- traiter les eaux usées produites par chacun de nous sur la totalité du territoire.

2- garantir une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

3- respecter les différentes obligations de la loi d'ici 2005.



OBJECTIFS : EMPLOI & FORMATIONS

Espace Rural Emploi Formation Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

L'Espace Rural Emploi Formation de la CCTGV situé sur deux sites, Grisolles et Labastide Saint Pierre, est géré par le service Emploi, Formation, Insertion.

Les deux plate-formes de services organisent l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés et des responsables d'entreprise.

Ces sites mettent à votre disposition des offres d'emploi ANPE, locales, mais aussi de formation et de concours.

Des ateliers et des permanences sont mis en place régulièrement sur le site de Grisolles grâce aux concours de différents organismes socioprofessionnels tel que l'ANPE, l'ADIAD Cap Emploi, ...

Responsable du service : Gilles TURLAN

Site de Grisolles : Séverine AMAT – animatrice
Élisabeth LAMBERT – agent d'accueil

09, rue François Faugère
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 17h00
Tél : 05.63.27.05.70

Site de Labastide Saint Pierre : Pierrette GROLLEAU
Tél : 05.63.30.07.54

SARAPP Site d'Antenne Rurale des Ateliers Pédagogiques Personnalisés

Dans un souci de formation de proximité, le GRETA de Tarn et Garonne (service formation continue de l'Éducation Nationale) a instauré les SARAPP dans tout le département. Basé sur le principe de l'auto formation individualisée, le SARAPP vous offre la possibilité de vous former près de chez vous et de profiter des outils pédagogiques et méthodologiques mis en place par le GRETA de Tarn et Garonne.

Ces formations sont adaptées à vos objectifs professionnels ou personnels (que vous soyez salariés, demandeurs d'emploi, CES, CEC, contrat en alternance ou emploi jeunes).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter : Mme Laetitia SERRES
9, rue François Faugère – Grisolles
Lundi et jeudi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30



COMPTOIR
DURAND

Grains – Engrais – Produits du sol – Semences – Vigne – Arbo

1, Avenue de Toulouse 82600 AUCAMVILLE

S.A. au capital de 3 104 000 €

☎ 05 63 64 42 00
☎ 05 63 64 48 71

AIDE AUX PROPRIETAIRES POUR LA REHABILITATION DE LEUR PATRIMOINE EN VUE DE CRÉER DES LOGEMENTS LOCATIFS

La communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier regroupant les communes de Bessens, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Labastide St Pierre, Nohic, Orgueil, Reyniès, Varennes et Villebrumier s'est associée à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour financer la réhabilitation de logements locatifs destinés à accueillir des personnes de condition modeste. Le propriétaire s'engage à louer pendant 9 ans, à un niveau de loyer plafonné fixé dans une convention avec l'Etat.

Des subventions majorées sont réservées pour financer ces dossiers.

Une convention liant l'Etat et la Communauté de Communes (CCTGV) réserve une enveloppe budgétaire de 120 000 euros pour 2 ans (1 220 080.02 F) pour subventionner les travaux de réhabilitation de maisons ou d'immeubles situées dans une des 10 communes concernées. Le montant des subventions sera calculé sur la base de 50 % du montant hors taxes des travaux. Une prime de 3000 euros sera ajoutée aux subventions, pour chaque logement vacant depuis le 1^{er} avril 2001.

Les primes supplémentaires pour les travaux contribuant à améliorer les économies d'énergies de : 80 euros pour les fenêtres possédant le label Acoterm TH7 ou TH8 et 900 euros pour les chaudières à condensation.

Toutes ces majorations sont cumulables !

PROPRIETAIRES VOUS POUVEZ VOUS INFORMER OU DEMANDER UN CONSEIL.

Pour cela, la Communauté de Communes met à votre disposition gratuitement et sans engagement de votre part, un chargé de mission qui peut réaliser une étude de faisabilité sur la réhabilitation de votre propriété. Cet architecte tient une permanence le lundi et jeudi matin selon un calendrier qui est disponible dans les 10 mairies du territoire. Vous pouvez prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'une des mairies de votre choix, à votre convenance.

Les informations sur les conditions d'attributions des subventions sont nécessaires car elles répondent à des règles de calculs particulières :

- pour les plafonds de dépenses subventionnables,
- pour les simulations de calcul des loyers.

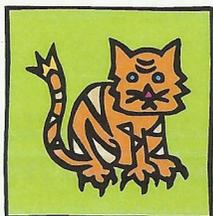
Ces informations peuvent être complétées par l'évaluation des travaux qui pourraient être réalisés. Les différentes simulations de financement de l'opération peuvent être établies (subventions, prêts, régimes fiscaux, etc...) afin de vérifier la faisabilité du projet et des différentes possibilités que vous pouvez envisager pour mener à bien votre projet.

Vous pourrez réaliser grâce à cette opération un investissement pour réhabiliter un patrimoine qui va progressivement se dégrader parce qu'il n'est plus entretenu ou qui est aujourd'hui vacant par manque d'éléments de confort.

Renseignements :

**Sophie AMBROSIALI, Animatrice de la Communauté de Communes
81, rue Victor Hugo—82370 LABASTIDE ST PIERRE—Tél : 05.63.30.03.31**

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Note du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche reçue le 6 mars 2002.

Plus de la moitié des foyers français possède au moins un animal et 45 % d'entre eux ont au moins un chien ou un chat. La loi du 6 janvier 1999 vise à concilier la tranquillité et la sécurité publique et la présence des chiens ou des chats dans nos villes en introduisant la notion d'animal de compagnie et en prévoyant pour celui-ci une protection juridique spécifique. Elle répond au développement important des activités liées aux animaux de compagnie et aux préoccupations légitimes que suscite l'augmentation des abandons de chiens et de chats.

Pour aller plus loin, la France va bientôt ratifier la convention du Conseil de l'Europe relatif à la protection des animaux de compagnie. Ce traité international complète la loi de 1999, en interdisant notamment la vente aux mineurs et les chirurgies de convenue.

Les possibilités d'action du Maire.

S'il estime qu'un chien représente un danger pour les personnes et les autres animaux domestiques, le Maire peut demander à son propriétaire de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout accident.

Si le maître de l'animal néglige de donner suite à ces injonctions, le Maire peut, par arrêté, ordonner la saisie du chien par la force publique et son placement dans un lieu de dépôt.

VIE DE CHIEN—VIE DE CHAT

<u>Ce qui est «bon» pour lui</u>	<u>Ce qui est «bon» pour la vie collective</u>
Assurez-vous de son identification, grâce au tatouage ou à la puce électronique.	Tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident ou bagarre (contravention possible).
Faites-le vacciner régulièrement.	Évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utiliser le caniveau et nettoyer ses «oublis»).
Pensez à son éducation (apprendre la propreté et à vivre en société).	Éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.
Si vous déménagez, signalez votre nouvelle adresse au fichier félin ou à la Société Centrale Canine.	